|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/28/INF/4  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 19 juin 2014 |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt‑huitième session**

**Genève, 7 – 9 juillet 2014**

Fonds de contributions volontaires pour les communautÉs autochtones et locales accrÉditÉes : note d’information sur les contributions financiÈres et les demandes d’assistance financiÈre

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci‑après dénommé “fonds”). Les règles applicables en la matière figurent dans l’annexe du document WO/GA/32/6, que l’Assemblée générale de l’OMPI a approuvée lors de sa trente‑deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente‑neuvième session en septembre 2010.
2. L’article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

“f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l’OMPI communique aux participants une note d’information indiquant :

“i) le relevé des contributions volontaires versées au fonds à la date de la rédaction du document;

“ii) l’identité des donateurs (à l’exception de ceux qui auront expressément demandé l’anonymat);

“iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;

“iv) la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du fonds depuis le document d’information précédent;

“v) les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;

“vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et

“vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

“Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération.”

1. Le présent document constitue la vingtième note d’information de cette nature, telle que requise par décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. L’information qui doit être communiquée aux participants de la vingt‑huitième session du comité se présente comme suit :

### Relevé des contributions volontaires versées au fonds à la date du 19 juin 2014 et nom du donateur :

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars des États‑Unis d’Amérique à cette date) versés le 27 mars 2007 par le Christensen Fund;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars des États‑Unis d’Amérique à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud‑africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars des États‑Unis d’Amérique à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud‑africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars des États‑Unis d’Amérique à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme; et

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien.

15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien[[1]](#footnote-2).

4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo‑zélandais.

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du fonds à la date du 16 juin 2014 : 623 401,71 francs suisses.

### Montant des ressources disponibles :

* montant disponible au 19 juin 2014, y compris les frais et intérêts bancaires : 803,20 francs suisses;
* montant engagé au 19 juin 2014 : néant;
* montant disponible moins montant engagé au 19 juin 2014 : 803,20 francs suisses.

### Liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du fonds depuis la dernière note d’information[[2]](#footnote-3) :

### Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de leur participation à la vingt‑septième session du comité[[3]](#footnote-4) :

Aucune.

Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de leur participation à la vingt‑huitième session du comité, mais pour lesquelles les ressources du fonds n’étaient pas suffisantes au 19 juin 2014 (par ordre de priorité)[[4]](#footnote-5) :

Mme Tarisi VUNIDILO

Nationalité : Fidji

Adresse postale : Auckland (Nouvelle‑Zélande)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Pacific Islands Museums Association (PIMA)

Siège de l’observateur accrédité : Port‑Vila (Vanuatu)

M. Stephen RWAGWERI

Nationalité : Ouganda

Adresse postale : Fort Portal (Ouganda)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Engabu Za Tooro (Tooro Youth Platform for Action)

Siège de l’observateur accrédité : Fort Portal (Ouganda)

### Montant versé pour les participations à la vingt‑septième session du comité :

Aucun versement effectué.

### Montant engagé ou versé pour les participations à la vingt‑huitième session du comité :

Aucun montant engagé, aucun versement effectué.

### Liste des personnes ayant demandé une assistance en vue de leur participation à la prochaine session du comité (dans l’ordre alphabétique) :

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Nationalité : Mali

Adresse postale : Nouakchott (Mauritanie)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

ADJMOR

Siège de l’observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Mme Edith Magnolia BASTIDAS CALDERÓN

Nationalité : Colombie

Adresse postale : Nariño (Colombie)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM Amayra)

Siège de l’observateur accrédité : La Paz (Bolivie)

M. Estebancio CASTRO DIAZ

Nationalité : Panama

Adresse postale : Wellington (Nouvelle‑Zélande)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Conseil international des traités indiens

Siège de l’observateur accrédité : Panama City (Panama)

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

Nationalité : Panama

Adresse postale : Panama (Panama)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Asociación Kunas Unidos por Napguana(KUNA)

Siège de l’observateur accrédité : Corregimiento San Felipe (Panama)

Mme Kathy HODGSON‑SMITH

Nationalité : Canada

Adresse postale : Saskatoon (Saskatchewan) (Canada)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Métis National Council

Siège de l’observateur accrédité : Ottawa (Canada)

Mme Cecilia Eneck NDIFON

Nationalité : Cameroun

Adresse postale : Ekmen‑Batibo (Cameroun)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Association of the Reconstruction and Development of the Moko‑oh People (AFTRADEMOP)

Siège de l’observateur accrédité : Ekmen‑Batibo (Cameroun)

M. Kamal Kumar RAI

Nationalité : Népal

Adresse postale : Katmandou (Népal)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Himalayan Folklore and Biodiversity Study Program, IPs Society for Wetland Biodiversity Conservation Nepal

Siège de l’observateur accrédité : Katmandou (Népal)

1. *Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]

1. 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d’un commun accord concernant l’utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le document WIPO/GRTKF/IC/27/INF/4 daté du 28 février 2014. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/26/INF/6 daté du 6 février 2014. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/27/INF/6 daté du 2 avril 2014. [↑](#footnote-ref-5)